

**Séance extraordinaire du
22 juillet 2022**

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, tenue le 22 juillet 2022 et à laquelle étaient présents;

Le Maire : Monsieur Francis St-Pierre

Dir. gén/ Gref.-trés. : Madame Nadia Lavoie

Les conseillers : Madame Anick Blouin
Monsieur Jean-Denis Bernier, absent
Monsieur Simon Dubé, absent
Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Madame Mélanie Desrosiers
Madame Stéphanie Arsenault, absente

Tous, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Rés. 2022-07-093

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Anick Blouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2022-07-094

ADOPTION D'UNE ENTENTE DE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES NUISANCES ET LE BRÛLAGE, LORS DE L'ÉVÈNEMENT HORUS FEST

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard **D'ADOPTER** (UNE ENTENTE DE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES NUISANCES ET LE BRÛLAGE, LORS DE L'ÉVÈNEMENT HORUS FEST)

Francis St-Pierre, maire

Rés. 2022-07-095

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No -

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mélanie Arsenault que la séance soit levée. Il est 8 h 09.

Francis St-Pierre, maire